



REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE LA REUNION  
-----  
COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 06 JUIN 2019

**DELIBERATION N° : 20190606\_38**

**OBJET** : Budget 2019  
Attribution d'une subvention à  
l'ASSOCIATION KOZE CONTE

NOTA : Le Maire certifie que le compte  
rendu de cette délibération a été affiché à  
la porte de la Mairie, le :

17 JUIN 2019

Nombre des conseillers en exercice :  
39

Présents	27
Procuration	6
Votants	33
Abstention	0
Exprimés	33

L'élu délégué  
Christian LANDRY



L'an deux mille dix neuf, le six juin à dix-sept heures trente deux minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

**Présents**

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; GEORGET Marilyne ; GUEZELLO Alin ; FRANCOMME Brigitte

**Absents – Représentés**

HOAREAU Claudette représentée par LEBRETON Blanche  
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis  
PAYET Yannis représenté par BAUSSILLON Inelda  
HOAREAU Sylvain représenté par LEJOYEUX Marie Andrée  
FONTAINE Olivier représenté par FRANCOMME Brigitte  
PAYET Priscilla représentée par GUEZELLO Alin

**Absents**

HOAREAU Jeannick ; BOYER Julie ; ASSATI Marie Pierre ; RIVIERE François ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Guy LEBON, 13<sup>ème</sup> adjoint, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Séance du 06 juin 2019

**DÉLIBÉRATION N° : 20190606\_38****OBJET :****Budget 2019  
Attribution d'une  
subvention à  
l'ASSOCIATION  
KOZE CONTE**

### NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

#### Le Maire expose :

L'ASSOCIATION KOZE CONTE joue un rôle très significatif, en poursuivant son objet statutaire à savoir la promotion du conte sous ses formes les plus diverses (spectacles, documentation, recherche, formation, édition).

Dans le respect de son objet statutaire et la continuité de son action culturelle autour du conte sur le territoire, l'association KOZE CONTE souhaite poursuivre un projet intitulé «Les Contes du vendredi ».

Il a pour but de susciter l'envie des citoyens de renouer avec le conte en leur permettant un accès au plus près de chez eux : dans ce sens, le travail initié préalablement avec les scolaires les années précédentes, ainsi que les différents festivals du conte à Saint-Joseph, jouent un rôle très important. Il s'agit d'offrir aux citoyens des lieux de rencontres et d'échanges conviviaux autour du conte : spectacles familiaux et spécifique à la petite enfance, activités ludiques, balades contées, veillée de contes. Un programme pédagogique spécifique sera développé avec les élèves de CM2 de la commune.

Ce projet est inscrit à la programmation 2019 de la Politique de la Ville avec une participation financière communale d'un montant de 4 000,00 €a été validé lors du comité de pilotage du 24 mai 2019.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il convient de délibérer sur l'attribution d'une subvention 2019 à allouer à ladite association.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- d'attribuer à l'association KOZE CONTE une subvention d'un montant de 4 000,00 € au titre de la politique de la ville pour le projet mentionné ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

---

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,**

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**



Vu la note explicative de synthèse n°38,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

**Présents : 27**

**Représentés : 6**

**Pour : 33**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**Article 1<sup>er</sup> .-** **ATTRIBUE** à l'association KOZE CONTE une subvention d'un montant de 4 000,00 € au titre de la politique de la ville pour le projet intitulé «Les Contes du vendredi ».

**Article 2.-** **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 3.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en  
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,  
L'élu délégué  
Christian LANDRY

